

PROPOSITION ACTION DE FORMATION

« ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DES AIDES-SOIGNANTS

À LA SUITE DU RÉFÉRENTIEL DEAS 2021 » (arrêté du 26/02/2025)

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures réparties en 3 jours consécutifs + 1h30 en visioconférence 15 jours à 3 semaines avant la session pour consolider les pré-requis de la formation.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

Aide-soignant diplômé avec un référentiel de formation antérieur à 2021, exerçant en secteur hospitalier et/ou extrahospitalier (EHPAD, SSIAD, domicile, structures médico-sociales).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'approprier les évolutions réglementaires liées au métier d'aide-soignant issues de la réingénierie du référentiel de formation de 2021.
- S'impliquer dans une démarche de formation continue des pratiques et des compétences professionnelles.
- Adapter sa pratique aux nouvelles missions et responsabilités de l'aide-soignant

COMPÉTENCES VISÉES

- Appliquer les nouveaux actes de soins des AS autorisés par le référentiel 2021
- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Analyser un raisonnement clinique en lien avec les personnes soignées
- Mettre en œuvre et évaluer des actions de prévention adaptées

MODALITÉS DE FORMATION

Lieu de formation :

Saint-So 'Formation

10 place de la Halle

01150 SAINTS SORLIN EN BUGEY

Ou sur site (frais de déplacement en supplément – devis sur demande)

Conditions nécessaires :

- Salle équipée (tables, chaises, vidéoprojecteur, tableau ou paperboard)
- Plateau technique de soins (lit médicalisé, matériel de soins)

Organisation :

- Dates : à définir
- Horaires : 8h30 – 12h / 13h – 16h30
- Effectif : 6 à 10 participants
- Tarif : 600 € TTC par personne et par session

INTERVENANTS

Formateurs infirmiers issus des IFAS, disposant d'une double expérience de professionnels de terrain et de formateurs. Ils accompagnent également les apprenants aides-soignants lors des visites de stage, garantissant une parfaite connaissance des exigences du nouveau référentiel.

PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur une pédagogie active favorisant :

- Les échanges de pratiques et d'expériences
- La transférabilité des compétences
- La démarche réflexive

Méthodes pédagogiques : apports théoriques, analyse de situations, jeux de rôle, ateliers de pratiques simulées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation
- Évaluation formative en fin de formation (études de situations et pratiques simulées)

Une attestation d'acquisition des compétences est délivrée si les évaluations sont validées.
À défaut, une attestation de suivi de formation est remise.

CONTENU DU PROGRAMME DE FORMATION

Module A : Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins.

1. Mesurer les paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne ;
2. Relever et analyser les données issues de ces mesures par rapport à des normes ;
3. Alerter en cas d'écart observé et tracer la donnée avec exactitude.

Module B : Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aigüe, évaluer et réajuster.

1. Mettre en œuvre les soins personnalisés en situation aigüe en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle à partir de l'évaluation de la situation ;
2. Evaluer la qualité du soin réalisé ;
3. Identifier les éléments à réajuster ;
4. Réajuster son intervention.

Module C : Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates

1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle ;
2. Repérer les situations à risque, en particulier la maltraitance, pour la personne, pour les intervenants ou pour les proches aidants et alerter ;
3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle ;
4. Evaluer les mesures mises en œuvre le cas échéant.